Image not found or type unknown

probleme a avoir la carte grise de ma voiture

Par **momo18**, le **23/12/2011** à **22:55**

bonjour jai echanger ma moto contre une voiture jai donner ma carte grise a mon nom ,je l ai barrer . le soucis c que l autre gars n a pas la carte grise de la voiture a son nom elle et au nom du 1er proprietair, j ai le papier de vente au nom du 1er proprietair, et le soucis c est que le gars a qui jai echanger ma moto veut pas me donner la carte grise de la voitur. comment savoir si les papiers de vente on deja eter envoyer en prefecture par le premier proprietair.mercie de m aider car je suis vraiment perdu.

Par **janus2fr**, le **24/12/2011** à **09:15**

Bonjour,
Vous ne pourrez obtenir la carte grise du véhicule qu'en fournissant l'ancienne carte grise barrée et le certificat de cession si ces 2 documents sont au même nom (pour le propriétaire) et si le certificat de cession est bien rédigé avec vous comme acheteur.
Il ne faut jamais racheter un véhicule à une personne qui n'est pas lui-même détenteur de la carte grise à son nom, car c'est une source de galères. Vous risquez de ne jamais obtenir votre carte grise.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés